



**CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°16-2021-060

PUBLIÉ LE 25 JUIN 2021

# Sommaire

## **Préfecture de la Charente / Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**

16-2021-06-25-00001 - Arrêté donnant délégation de signature à Mme Cindy  
Leoni - Directrice de cabinet de la préfète de la Charente (4 pages)

Page 3

Préfecture de la Charente

16-2021-06-25-00001

Arrêté donnant délégation de signature à Mme  
Cindy Leoni - Directrice de cabinet de la préfète  
de la Charente



**PRÉFÈTE  
DE LA  
CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ**

**donnant délégation de signature à Madame Cindy LEONI, sous-préfète,  
directrice de cabinet de la préfète de la Charente**

La Préfète de la Charente  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Magali DEBATTE, préfète de la Charente ;
- Vu** le décret du 26 août 2020 nommant Madame Cindy LEONI, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Charente ;
- Vu** le décret du 19 novembre 2020 portant nomination de Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;
- Vu** le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 16-2019-05-21-004 du 21 mai 2019 modifiant l'arrêté n° 2011353-0007 du 19 décembre 2011 portant constitution de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu** la décision du 7 juin 2021 par laquelle Monsieur Jean-Pierre BOURGOIN, attaché principal d'administration de l'État, est nommé chef de bureau du service interministériel de défense et de protection civiles ;
- Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Délégation de signature est donnée à Madame Cindy LEONI, directrice de cabinet de la préfète de la Charente, à l'exclusion des réquisitions et du courrier parlementaire, pour tout ce qui relève du cabinet de la préfète : direction des sécurités, moyens de transmission opérationnels de l'intérieur et des services départementaux d'incendie et de secours pour les missions prévues par le règlement de mise en œuvre opérationnelle, bureau du cabinet, service départemental de communication interministérielle.

7-9, rue de la préfecture  
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex  
Tél. : 05.45.97.61.00  
[www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)

**Article 2 :** Délégation de signature générale est donnée à Madame Cindy LEONI, à l'occasion des permanences du corps préfectoral.

A cet effet, elle signera tous arrêtés, actes et correspondances en toutes matières se rapportant à l'administration et à la direction générale des services de l'Etat dans le département telles qu'elles ont été définies par le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé, à l'exception :

- des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'Etat dans le département ;
- des réquisitions de la force armée ;
- des arrêtés de conflit.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cindy LEONI, la présente délégation est assurée, à l'exclusion :

- des réquisitions ;
  - des actes à caractère réglementaire et individuel (hospitalisation sans consentement, suspension de permis de conduire, décisions portant immobilisation et/ou mise en fourrière à titre provisoire d'un véhicule lorsque le conducteur en est propriétaire et lorsque le conducteur n'en est pas propriétaire (article L 325-1-2 et suivants du code de la route) ;
  - du courrier ministériel et parlementaire et de la correspondance comportant décisions et instructions générales.
- Par Monsieur Christophe GUILLERIT, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des sécurités, pour les affaires relevant du service interministériel de défense et de protection civiles et les affaires relevant du bureau de la police administrative et de l'ordre public ;
- Par Monsieur Pierre GE, attaché d'administration de l'Etat, chef du service départemental de communication interministérielle, pour les affaires relevant de son service ;
- Par Monsieur Alain CLARET, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau du cabinet, pour les affaires relevant de son bureau.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Cindy LEONI, directrice de cabinet et de Monsieur Christophe GUILLERIT, directeur des sécurités, la délégation de signature conférée à ces derniers sera exercée par :

- Pour le bureau de la police administrative et de l'ordre public : Madame Gaëlle MACHEPY, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du bureau de la police administrative et de l'ordre public, pour les affaires relevant du bureau, ou en cas d'absence, par son adjointe, Madame Christelle HUMEAU, secrétaire administrative de classe supérieure ;
- Pour le service interministériel de défense et de protection civiles : Monsieur Jean-Pierre BOURGOIN, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du service interministériel de défense et de protection civiles, pour les affaires relevant du service, ou en cas d'absence, par son adjointe, Madame Stéphanie MAZEAU, secrétaire administrative de classe normale, pour les affaires relevant du service.

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cindy LEONI, la présidence des sous-commissions suivantes est assurée par Monsieur Christophe GUILLERIT, directeur des sécurités :

- Sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et des systèmes de transport ;

- Sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives,
- Sous-commission départementale de sécurité publique,
- Sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement des caravanes.

Délégation de signature lui est donnée à l'effet de signer les procès-verbaux de ces commissions.

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Cindy LEONI et de Monsieur Christophe GUILLERIT, la délégation conférée à l'article 5 sera assurée par Monsieur Jean-Pierre BOURGOIN, chef du service interministériel de défense et de protection civiles.

**Article 7 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cindy LEONI, la présidence de la commission de sécurité de l'arrondissement d'Angoulême est assurée par Monsieur Christophe GUILLERIT, directeur des sécurités, ou par Monsieur Jean-Pierre BOURGOIN, chef du service interministériel de défense et de protection civiles.

Délégation de signature leur est donnée à l'effet de signer les procès-verbaux de cette commission.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Christophe GUILLERIT et de Monsieur Jean-Pierre BOURGOIN, la présidence de la commission de sécurité de l'arrondissement d'Angoulême et la délégation de signature conférée au présent article est donnée à Madame Stéphanie MAZEAU, adjointe au chef du service interministériel de défense et de protection civiles et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à Monsieur Florent CHAUVIN, secrétaire administratif de classe normale.

**Article 8 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 31 août 2020 donnant délégation de signature à Madame Cindy LEONI, directrice de cabinet de la préfète de la Charente.

**Article 9 :** La secrétaire générale de la préfecture et la directrice de cabinet de la préfète sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le 25 JUIN 2021

La Préfète



Magali DEBATTE

